Tennis Club de PLAISIR

Saison 2026-2027

Le Club Mini Tennis

Pour les filles et garçons nés En 2021, 2022 et 2023

Tarif pour l'année : 300€

Une pédagogie adaptée pour faire découvrir le tennis de façon ludique. Une séance hebdomadaire d'une heure, sur courts couverts ou extérieurs aménagés, avec du matériel adapté, encadrée par des enseignants spécialisés diplômés d'Etat.

Début des cours : A partir du **lundi 14 septembre 2026**.

Paiement par carte bancaire, par chèques ou prélèvements mensuels sauf cotisation

Echelonnement possible en 4 fois.

GALAXIE TENNIS

L'Enfant d'abord
l'Elève ensuite

Cotisation à demi-tarif pour les parents des enfants inscrits au Club Mini-tennis

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom ----------Prénom----------

Adresse----------

Code postal----------Ville----------

E-mail---------- ----------

Date de naissance ----------Sexe : ☐ F ☐ M

Tél. portable----------Tél. dom. ----------

☐ **Réinscription** ☐ **Nouvelle Inscription**

Créneaux proposés :

Mardi ☐ 17h-18h
☐ 18h-19h

Mercredi ☐ 10h-11h
☐ 11h-12h

Samedi: ☐ 10h-11h
☐ 11h-12h

☐J'autorise ☐ je n'autorise pas le TC PLAISIR pour sa communication interne externe à utiliser, l'image de la personne inscrite sur cette fiche, Sur tous types de support (notamment sur le site Internet du club).

☐ Je m'engage à respecter le règlement intérieur figurant au dos

Signature du responsable légal :

TENNIS CLUB DE PLAISIR
355 Rue de la Bretechelle 78370 Plaisir Tél : 0130551629 : SIRET 30933056100023 APE 9312Z
www.tc-plaisir.com club.tc-plaisir@fft.fr

REGLEMENT INTERIEUR
DU TENNIS CLUB DE PLAISIR

1 - COTISATIONS

Toute personne désirant s'inscrire au Tennis Club de PLAISIR doit :
-régler la cotisation fixée par l'Assemblée Générale.
-La cotisation est valable pour l'année sportive (du 1er septembre au 31 aout de l'année suivante)
-S'ajoute à la cotisation le montant de la licence FFT en cours.
-Les Jeunes ayant acquitté une cotisation ont accès aux installations dans les mêmes conditions que les Adultes.
-L'inscription au Club donne accès à tous les équipements et activités **dans le respect du Règlement Intérieur.**

2 – CONDITIONS GENERALES

Les installations fonctionnent de 8 h à 22 h,
sauf le Samedi, le Dimanche et les Jours fériés de 8 h à 20 h.
Le Club sera fermé les 25 Décembre et 1er Janvier

Modalités de réservation

La réservation se fait par internet. L'utilisation d'un court est autorisée à tous les adhérents à jour de leur cotisation. Chaque joueur doit être en mesure de justifier son adhésion à toute personne habilitée à contrôler la légalité de la réservation (membres du Comité de Direction par exemple)

Priorité (uniquement dans le cadre de la réservation)

Les courts peuvent être réservés à l'avance soit par :

-Le Président, les personnes en charge de l'animation et de la compétition.

Toute infraction à ces règles peut entraîner une sanction de Comité de Direction.

3 – COURTS COUVERTS

Généralités **(idem aux courts extérieurs)**

L'utilisation des courts couverts est réservée en priorité :
- aux écoles de tennis
- à l'animation générale du Club.

Les heures restantes sont utilisables par tous les adhérents à jour de leur cotisation ou de leurs invités. (Invitation payante)

4 – INVITATIONS

Seuls les adhérents peuvent inviter. Il suffit pour cela d'acquitter le montant du ticket d'invitation fixé par le Comité de Direction L'invitation est de 15€ valable pour un court d'une heure, quel que soit le nombre de personnes invitées.

Si le court est inutilisé, l'usage en est autorisé une demi-heure avant et une demi-heure après le créneau effectif de cette réservation.

5 – ECOLES

La réservation des courts est planifiée et effectuée sur accord du Comité de Direction.

Durant les heures en courts couverts, l'accès en est exclusivement réservé aux élèves et aux enseignants (parents, amis devant rester dans le Club-house).

Il existe des règles propres à l'Ecole, et les adhérents doivent s'y conformer.

6 – TENUE - DISCIPLINE - PROPRETE

Chaque joueur doit avoir son équipement. Une tenue vestimentaire décente est recommandée, aussi bien sur le court que dans l'enceinte du Club **(jouer torse nu est prohibé).**

Seules des chaussures de tennis « propres »
sont autorisées.

Les enfants non-adhérents restent sous l'entière responsabilité de leurs parents. L'accès des courts et du mur d'entraînement leur est formellement interdit.

Après l'utilisation d'un court, les joueurs doivent laisser ce dernier propre pour les suivants (ramasser balles, boîtes, bouteilles) et passer le filet sur terre battue et arroser.

Courtoisie et compréhension doivent être de rigueur entre les adhérents, les collaborateurs et les invités du Club.

Par mesure d'hygiène et de sécurité, les chiens doivent être tenus en laisse dans tout le Club.

Les vélomoteurs et les bicyclettes doivent être rangés sur l'emplacement réservé à cet effet.

En cas de manquement jugé grave de la part d'un adhérent, le Comité de Direction peut procéder à une radiation temporaire ou définitive de celui-ci. La cotisation restant acquise au Club.

7 – PAR TEMPS DE VERGLAS OU DE PLUIE, L'ACCES AUX COURTS EXTERIEURS EST INTERDIT : (risques d'accidents)